

Jean-Luc ADDE
Photographe – Journaliste
Carte de Presse n° 117946

75017 Paris

06

GLNF
Guy PERETTI
12 rue Christine de Pisan
75017 Paris

Paris le 15/06/2012

Lettre RAR.
Mise en Demeure

Messieurs,

Monsieur Guy PERETTI, membre de l'association GLNF vient de réaliser une vidéo à la Gloire de Monsieur STIFANI, vidéo qui se trouve sur ce lien : <http://vimeo.com/44007563>
Il apparaît que dans cette vidéo plusieurs photos dont je suis l'auteur reproduites sans autorisation et protégées par les dispositions de L 112-2 al 9 du code de la propriété intellectuelle.

Ceci constitue une contrefaçon au sens des dispositions de articles L 122-4 & suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

Aggravée par le fait qu'aucune mention légale n'apparaît.

Avec la circonstance particulière que ces photographies ont été prises pour une agence de presse, de plus elles ont été retouchées puisque qu'il figurait sur chaque photo très clairement des mentions relatives à ma propriété artistique ainsi qu'un rappel de la Loi.

Aussi je vous mets en demeure de cesser sur le champ tout usage des photographies dès réception de la présente et de m'en justifier.

Vous voudrez bien également m'adresser vos propositions d'indemnisation.

A défaut et après dans un **délai de 8 jours** suivant réception de la présente, je saisirai sans autre préavis la Juridiction compétente.

Vous voudrez bien considérer cette lettre comme **une mise en demeure** de nature à faire courir tous délais et intérêts, par application des articles 1153 et suivants du code civil.

Je vous indique être à la disposition pour tout entretien que pourrait Monsieur Guy PERETTI souhaiter.

Veuillez croire, Messieurs, en l'assurance de mes sentiments distingués.

CC Monique LEGRAND Administrateur